

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
EN DATE DU VENDREDI 12 Juillet 2019 à 17h**

Présents : M. BLANQUE Pierre, M. BONO Jean-Pierre, Mme CAZEILLES Joelle, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, Mme GOSSET Julie, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Mme PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : Mme MIGNARD Sarah

Secrétaire de séance: M. Henri PALAU

Préambule : Validation de l'ordre du jour avec ajout des points suivants :

- Création poste agent recenseur pour les opérations de recensement prévus en 2020, et désignation d'un coordonnateur communal
- ONF Coupe de vente de bois 2020 - Concertation AVAP

### **1/ Décision Modificative :**

Suite à la notification du montant des honoraires d'Archi Concept il convient d'effectuer une décision modificative pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal accepte décision modificative telle que présentée :

Compte 7718 : +17 000	Compte 775 : - 17 000
Compte 1007 - 2135 : +7 600	Compte 983 - 2111 : - 7 600
Total + 24 600€	Total - 24 600€

### **2/ Projet de convention SAFER :**

Monsieur Le Maire expose la proposition de la SAFER concernant la signature d'une convention de concours technique permettant de connaître en temps réel toutes les mutations à titre onéreux portées à la connaissance de la SAFER, être informé des transactions opérées par la SAFER dans le cadre de son activité traditionnelle d'opérateur foncier, protéger l'environnement des sites sensibles de son territoire, suivre la consommation et l'orientation des espaces naturels, agricoles et forestiers, avoir accès à des indicateurs clés de la dynamique des territoires.

Compte tenu du coût de chaque intervention, le conseil municipal ne valide pas cette proposition et demande que la com com, dans le cadre du SCoT Pyrénées Catalanes prenne en charge cette convention.

### **3/ Anticipation foncière "Centre village" EPF**

Monsieur le Maire rappelle que par convention d'anticipation foncière signée le 8 décembre 2016 avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) Occitanie, cette dernière a pour mission de répondre aux opportunités d'acquisitions foncières en vue de réaliser une opération d'aménagement en plein cœur du village.

Dans ce cadre l'EPF a engagé une négociation à l'amiable avec l'indivision Jean Rocchisani concernant la parcelle non bâtie cadastrée B n°28 pour une contenance de 4 640 m<sup>2</sup> et un prix de 116 000 €, libre de toute occupation. Le prix correspond à 25 €/m<sup>2</sup>, soit 5 € de moins que le prix initialement demandé par les vendeurs.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune vient de se porter acquéreur des parcelles A 218 et A 284 au lieudit El Moli et Coll del Baille, vendues par les conjoints Rocchisani pour un prix de 82 625.90 €.

Le conseil municipal approuve la négociation à l'amiable menée par l'EPF Occitanie pour l'achat du terrain.

#### **4/ Rapport CLET / Tourisme**

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission d'évaluation des charges transférées au sein de la communauté de communes en date du 27/05/2019. Il fait part des conclusions de la CLECT et de son mécontentement par rapport aux calculs de transferts de charges concernant la promotion du tourisme. Il fait part de son intérêt de soutenir, au niveau de la communauté de communes, un point d'info « Mont-Louis Cambre d'Aze en Pyrénées catalanes » et non plus « Mont-Louis en Pyrénées catalanes », pour mettre en œuvre une zone d'activité touristique sur le haut-conflent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (7 abstentions et 3 voix contre) ne valide pas ce rapport.

#### **5/ Approbation des Statuts du Syndicat mixte ouvert des stations de montagne des Pyrénées-Orientales, désignation des représentants**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte ouvert des stations de montagne des Pyrénées-Orientales constitue une nouvelle étape pour structurer l'activité et soutenir les investissements en lien avec la stratégie développée par la Région, pour répondre aux nombreux enjeux visant à promouvoir l'attractivité et le rayonnement du territoire en garantissant une activité « quatre saisons ». Ce syndicat mixte ouvert disposera d'un tronc commun de compétences obligatoires et compétences obligatoires différées, et de compétences à la carte.

Monsieur BLANQUE souligne l'intérêt de constituer une commission de travail avec la totalité du conseil municipal pour suivre l'évolution de ce syndicat.

Le conseil municipal approuve les statuts et désigne - Messieurs Jean-Luc MOLINIER, Maire et Pierre BLANQUE, adjoint, en qualité de délégués titulaires - Mesdames Julie GOSSET, conseillère et Joëlle CAZEILLES, conseillère, en qualité de délégués suppléants.

#### **6/ Réaménagement prêt 2013-2014**

Proposition de la banque concernant le réaménagement du prêt négocié en 2013-2014.

Monsieur BLANQUE précise qu'il serait opportun de caper le taux variable à 3% ou demander un taux fixe afin de limiter la prise de risque.

Le conseil municipal décide de demander une nouvelle proposition en ce sens à la banque.

#### **7/ Convention servitudes Zenith**

Convention à signer avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation sur les parcelles communales B815 et B932, El Moli, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. L'entreprise ZENITH est chargée de l'étude par ENEDIS.

Le conseil municipal valide la signature de ce contrat.

#### **8/ Contrat de location photocopieur plus 1 poste informatique**

Reconduction du contrat de location du photocopieur avec la société Repro Système. L'offre financière de location du nouveau photocopieur est revue à la baisse.

Un poste informatique supplémentaire est nécessaire suite à l'arrivée d'un agent en contrat d'apprentissage. L'installation de ce poste informatique est différée, son utilité n'est pas avérée à ce jour.

Le conseil municipal accepte la signature du contrat.

#### **9/ Motions diverses :**

- Soutien aux Finances Publiques, suite à l'annonce de fermeture des trésoreries

- Soutien à l'ONF pour le maintien des agents, suite à l'annonce des suppressions de postes

### **10/ Compte-rendu Mission d'expertise du rocher d'escalade /RTM**

Présentation du compte-rendu de la mission d'expertise du rocher d'escalade effectué par la société RTM. Il conviendra d'effectuer les travaux demandés par le rapport d'expertise, demande de devis ou appel d'offre.

### **11/ Demande de salle, association "Entramis Dansons"**

L'association « ENTRAMIS DANSONS » demande une reconduction de l'occupation de la salle des fêtes pour la saison 2019-2020, le mardi de 18h à 20h30 et le jeudi de 18h30 à 20h.

Pas de validation du conseil municipal.

### **12/ Recensement 2020 :**

Nomination d'1 coordonnateur communal et création d'un poste agent recenseur pour les opérations de recensement 2020.

### **13/ Coupe de vente de bois:**

M. Vincent ECHARD informe l'assemblée que nous sommes sollicités par l'ONF pour inscrire une coupe de bois à la vente pour 2020. Validation du Conseil Municipal.

### **14/ Dossiers en cours :**

- Notification du projet SCoT de la com com : problème avec cartographie, prendre la mesure de la SAFER avec la com com, à approuver au prochain conseil
- Transfert de la compétence Eclairage public et éclairage extérieur au SYDEEL 66, maintenance et investissement. Proposition à étudier.

### **15/ Questions diverses :**

- M. Vincent ECHARD évoque la possibilité d'installer une place à feu autour du village. Etude à mener pour déterminer un endroit avec eau et assainissement.
- La date du tirage au sort de l'affouage est arrêtée au vendredi 26 juillet à 21 h. Prévoir article dans l'Indépendant et affichage mairie.
- ONF et association Nature Riders, provoquer une réunion pour mise en conformité des équipements des pistes vtt
- Madame Julie GOSSET s'interroge sur la reprise de contrat du personnel affecté à la cantine. Monsieur le Maire rappelle que l'on n'est pas propriétaire du bâtiment anciennement Eclaireurs de France. L'inspection du travail est saisie ; dans le cas d'une obligation de reprise de contrat il sera proposé au conseil municipal un licenciement économique.
- M. Pierre BLANQUE évoque la gouvernance de la station du Cambre d'Aze, le remplacement du Directeur, la situation financière. Le SIECA n'est plus reconnu en tant qu'EPIC, ce qui est préjudiciable financièrement puisqu'il induit un remboursement de 40 000 € à l'URSSAF, un recours à l'amiable va être envoyé. Une réunion communes/SIECA sera programmée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 18h45.

Le Maire,  
Jean-Luc MOLINIER,

Le secrétaire de séance,  
Henri PALAU,